

DÉCLARATION LIMINAIRE À LA CAPD

PORTANT SUR L'ACCÈS À LA HORS-CLASSE

du jeudi 26 septembre 2024

Monsieur l'IA-Dasen,

Mesdames et Messieurs les membres de cette CAPD,

À l'heure actuelle, les opérations de promotion, comme celles du mouvement intra-départemental ou de demandes de temps partiels restent plus que jamais opaques pour une très grande partie de nos collègues enseignants. La loi de transformation de la fonction publique de 2019 a bouleversé le travail collaboratif mené entre les services de l'Inspection académique et les représentants des personnels. À quel prix ? Les sentiments d'opacité, d'incompréhension, parfois d'injustice sont de plus en plus prégnants et fréquents chez les enseignants. En effet, les représentants des personnels ne peuvent venir désormais qu'en soutien après ces décisions ressenties comme injustes, à travers les recours exprimés, générant stress et inquiétudes chez les personnels dans ce laps de temps alors qu'il y a encore quelques années, les échanges réguliers et en collaboration permettaient de devancer ces mêmes difficultés. Administration et représentants des personnels avaient ainsi des explications similaires à apporter aux collègues, permettant d'apaiser beaucoup plus facilement les éventuelles tensions.

Après 4 ans d'application, la Cour des Comptes a établi un bilan partiel au printemps 2024 de cette loi de transformation de la fonction publique. Concernant les lignes directrices de gestion, la Cour des Comptes y déplore notamment l'absence de stratégie portant sur la politique de recrutement, d'emploi, de gestion prévisionnelle. La suppression de la compétence de la mobilité et des promotions des CAP était censée permettre aux DRH de renforcer la dimension qualitative de la gestion des ressources humaines. Le temps de préparation récupéré

devait permettre une offre de services et un suivi personnalisé plus performants. Or, la réalité dépeint un tableau tout autre malgré la bonne volonté des services de la DSDEN.

L'UNSA Éducation constate que l'aide précieuse que pouvaient apporter les organisations syndicales a été enfin démontrée officiellement à travers ce bilan partiel de la Cour des Comptes. C'est pour cela que l'UNSA Éducation et le SE-Unsa continueront de réclamer sans cesse le retour des compétences mobilité et promotions au sein des Commissions administratives paritaires afin d'apporter toute l'aide nécessaire à l'administration et par conséquent, à nos collègues enseignants.

Pour le SE-Unsa, les effets de la loi de transformation de la fonction publique continuent de se démontrer au fil des années : dialogue social dégradé, isolement des agents publics dans leur relation à l'employeur, recours de plus en plus important à des agents contractuels, aggravation des difficultés d'attractivité dans la fonction publique.